

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

(contient la convocation à l'Assemblée communale du 30 novembre 2022)

numéro 91 – novembre 2022



Table des matières

1.	Le mot du syndic	page 3
2.	Etat de la situation	page 4
3.	Administration communale	page 5
4.	Convocation à l'Assemblée communale du 30 novembre 2022	page 6
5.	Budgets 2023	page 7
6.	Bâtiment administratif communal, crédit d'étude rénovation	page 10
7.	Bâtiment scolaire rénovation escaliers, rampe d'accès, cour d'école	page 11
8.	Finalisation du plan d'aménagement local	page 12
9.	Réfection de la route de la Cascade – accès à la Grotte, crédit additionnel	page 12
10.	Réfection de la route de Lessoc, crédit additionnel	page 13
11.	Réfection de la route d'accès au Gour-Dessus	page 13
12.	Réfection du chemin du chalet d'Amont	page 14
13.	Forêts – ligne de câblage	page 15
14.	Approbation des nouveaux statuts de l'AICG	page 16
15.	Réseau d'alimentation d'eau potable	page 17
16.	Vente des sapins de Noël	page 17
17.	Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors	page 18
18.	Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier Intersociété	page 30
19.	Sapeurs-pompiers Intyamon	page 40
20.	Ramonage	page 41
21.	Promotion des activités économiques et culturelles	page 41
22.	Votre bibliothèque a 30 ans !	page 42
23.	Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	page 43
24.	Portefeuille d'actions durables	page 44
25.	Rappel des normes en vigueur relatives au stationnement de longue durée de véhicules	page 45
26.	Sécurité routière	page 46
27.	Nouvelle saleuse	page 46
28.	Taille des haies	page 47
29.	Informations concernant les déchets	page 48
30.	Cotisations AVS - obligation de cotiser	page 50
31.	Fondation Rieter	page 51
32.	Appel à projets pour les jeunes entre 12 et 25 ans	page 51
33.	CIPRET Fribourg – Centre de prévention du tabagisme	page 52
34.	L'association REPER	page 53
35.	Transports publics	page 54
36.	Transports publics - Cartes journalières "Commune"	page 54
37.	Offre d'emploi	page 54
38.	L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas.	Page 55

Vous retrouvez la version couleur du présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/

1. Le mot du syndic

Chères habitantes, Chers habitants de Grandvillard,

Après un été des plus caniculaires que l'Europe, la Suisse et notre région aient vécu, les pluies sont heureusement réapparues vers mi-août faisant verdir une nature assoiffée et aride.

Cette période a été très préoccupante pour l'agriculture et tout autre corps de métier en lien avec la nature. Dans notre région, plusieurs chalets d'alpage ont dû être ravitaillés en eau par hélicoptère.

Heureusement, notre réseau d'eau communal ne nous a pas causé trop de difficultés. Bien que, durant cette période, notre source des Marais accusait une diminution de débit hors du commun, notre commune a été l'une des rares à ne pas ordonner des mesures d'économie d'eau potable. Pourtant, cette période caniculaire nous a incités à la prudence. Les exigences cantonales devenues plus restrictives en matière d'octroi de concession, de quotas, de débits résiduels et autres autorisations en matière de livraison d'eau ont amené le Conseil communal à renoncer à la livraison de l'eau nécessaire à l'exploitation de la Saumonerie des Préalpes mettant ainsi un terme à ce beau projet novateur à la grande déception des promoteurs et du Conseil communal.

Notre bâtiment édilitaire des Auges fait l'objet de quelques modifications quant à son utilisation et affectation. Dès cet été, le personnel forestier de notre commune a pris son service dans le nouveau bâtiment édilitaire et forestier de notre commune voisine de Bas-Intyamon. Quant aux locaux du feu, ceux-ci seront loués par la nouvelle organisation découlant de la nouvelle Loi sur la Défense Incendie et Secours (LDIS). Leurs utilisations resteront identiques.

Notre Plan d'Aménagement Local (PAL) a fait l'objet d'une mise à l'enquête dans le courant du printemps 2022. Six oppositions provenant de propriétaires fonciers touchés par des restrictions diverses, particulièrement dans la zone de protection du village, ont été traitées en séance de conciliation dans le courant de juillet dernier. Notre PAL est à nouveau en traitement auprès des services du Canton. Nous espérons un retour avec une approbation définitive d'ici le printemps prochain.

Notre commune comptait 869 habitants au 31.12.2021. Les deux projets (transformation de l'hôtel du Vanil-Noir en 15 appartements et construction de 4 maisons de 3 appartements chacune, soit 12 appartements à la route de la Cascade) devraient se concrétiser d'ici les 2 prochaines années. Ces deux objets devraient, à terme, faire augmenter notre population de quelque 50 habitants.

La mise à l'enquête de la « zone 30 km/heure » du village a fait l'objet de deux oppositions. Nous espérons réaliser les travaux y relatifs en 2023.

Le Bancomat de la Banque Raiffeisen, installé dans le hall du bâtiment communal, a été retiré au 25.10.2022. Comme toutes les nombreuses communes concernées par cette diminution des services, le Conseil communal déplore cette situation. Bien que nous regrettions cette décision, nous n'avons pas été en mesure de contraindre la banque à revoir sa position. Ainsi, nous vous recommandons d'utiliser le Bancomat du home de Villars-sous-Mont afin de le maintenir le plus longtemps possible.

Comme vous le savez, l'hôtel du Vanil-Noir a terminé sa longue histoire à la mi-août 2022. Comme dans d'autres communes, c'est une page importante de la vie villageoise qui se tourne.



Heureusement, le restaurant du Pic-Vert reste ouvert. Et pour que cela dure, je lance un appel de soutien aux citoyennes, citoyens ainsi qu'aux sociétés villageoises afin de maintenir notre désormais seul et unique restaurant villageois. Dans la même idée, le soutien à nos entreprises et commerces villageois, c'est coopérer à l'économie de proximité, au maintien de l'emploi et c'est consommer local. Merci d'avance.

A Grandvillard, l'esprit associatif est bien présent. Certes, la pandémie a fait des ravages en 2021, mais par chance ce n'était qu'un méchant passage. Je tiens à féliciter toutes les sociétés pour la reprise en 2022 des riches activités villageoises. Cette année a été marquée par de nombreuses manifestations qui ont à nouveau fait vibrer les Grandvillardines et Grandvillardins, comme le 75ème anniversaire du Ski-Club avec un programme de festivités très attractif, le Carnaval des enfants, la chasse aux œufs, le marché des artisans, les rencontres des vieilles voitures, les concerts de la Société de Musique, du Chœur-Mixte et des Zygomatiques, les festivités du 1er août organisées par la société de Jeunesse, les rencontres de Jeunesses gruériennes, l'Openbike.

Bravo et merci à tous les organisateurs-trices et participants-es de faire vivre ces belles et nombreuses manifestations et de participer à l'animation de la vie villageoise.

A l'aube des fêtes de fin d'année, acceptez, de tout cœur, les vœux les plus chaleureux du Conseil communal pour une future année pleine de promesses :

santé, bonheur et prospérité à toutes et tous!

Daniel Raboud, syndic

2. Etat de la population de Grandvillard

31.12.2020 845

31.12.2021 869 (24 ou +2.84%)

Dont 107 personnes de nationalité étrangères, soit 12.31%.

Parmi les 12 nationalités représentées, les principales communautés étrangères sont la France (38 ressortissants), le Portugal (36), Belgique (9), Roumanie (6).

Naissances en 2021 12 Décès en 2021 8

Doyen 24.12.1925 Doyenne 28.01.1929

Au 31 décembre 2021, la population comprenait 5 personnes âgées de 90 ans et plus.

3. Administration communale

Heures d'ouverture

Mardi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00

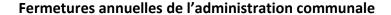
Jeudi : 14h00 - 17h00 Vendredi : 08h30 - 11h30

Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50 Caisse : +41 26 928 20 50 Constructions : +41 26 928 20 51

Courriel : <u>administration@grandvillard.ch</u>



Vacances de Noël: du lundi 26 décembre 2022 au lundi 9 janvier 2023 inclus

Vacances de Pâques : du vendredi 7 avril au lundi 17 avril 2023 inclus Pont de l'Ascension : du jeudi 18 mai au lundi 22 mai 2023 inclus Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 8 juin au lundi 12 juin 2023 inclus Vacances d'été : du lundi 24 juillet au mardi 15 août 2023 inclus

Etablissement de divers documents



Pour l'établissement des cartes d'identité et des attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs, nous vous recommandons d'anticiper vos demandes à l'administration communale.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 026 305 15 26 ou sur le site internet : https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite



4. Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

mercredi 30 novembre 2022, à 20.00 heures, à la Salle communale, à Grandvillard

Ordre du jour:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 mai 2022 (il ne sera pas lu; il peut être consulté à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
- 2. Budgets 2023 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale)
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Présentation
 - 2.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.1.3. Vote du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Bâtiment communal crédit d'étude rénovation
 - 2.2.2. Bâtiment scolaire rénovation escaliers, rampe d'accès, cour d'école
 - 2.2.3. Finalisation du plan d'aménagement local, crédit additionnel
 - 2.2.4. Réfection partielle de la route de la Cascade, crédit additionnel
 - 2.2.5. Réfection partielle de la route de Lessoc, crédit additionnel
 - 2.2.6. Réfection de la route au Gour-Dessus
 - 2.2.7. Réfection route d'accès au chalet d'Amont
 - 2.2.8. Forêts ligne de câblage
 - 2.2.9. Rapport de la Commission financière
 - 2.2.10. Votes du budget des investissements
- 3. Présentation du plan financier 2023-2027
- 4. Approbation des nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du comté de Gruyère (AICG) (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés à l'administration communale ou sur le site internet www.grandvillard.ch)
- 5. Divers

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Grandvillard, le 18 novembre 2022

5. Budgets 2023

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2023. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 30 novembre 2022. Ils pourront être consultés au Bureau communal dès le vendredi 18 novembre 2022. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard Compte de résultat

Structure fonctionnelle		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Coût	Recette	Coût	Recette	Coût	Recette
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	625'599	237'873	599'608	174'668	632'944	165'309
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	92'557	28'000	78'057	61'500	59'014	61'930
2	FORMATION	2'437'582	1'345'203	1'528'832	468'817	1'443'137	439'979
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	205'557	51'977	176'408	50'230	194'543	83'355
4	SANTÉ	386'467	5'160	354'687	5'100	332'113	4'883
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	429'647	900	421'336	900	400'755	992
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	346'901	115'276	299'978	53'000	272'648	51'382
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	666'284	587'735	518'004	439'248	496'294	443'211
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	467'311	419'403	626'305	635'100	558'911	549'803
9	FINANCES ET IMPÔTS	18'500	2'747'363	16'100	2'577'404	263'700	3'203'512
		5'676'405	5'538'890	4'619'314	4'465'967	4'654'059	5'004'356
	Excédent de charges		137'515		153'347		
	Excédent de recettes					350'297	
		5'676'405	5'676'405	4'619'314	4'619'314	5'004'356	5'004'356

^{*} Les montants sont arrondis II peut en résulter des différences dans les totaux.

Selon la récapitulation ci-dessus, ce budget se résume comme suit :

Charges CHF 5'676'405.00
Revenus CHF 5'538'890.00
Excédent de charges CHF 137'515.00

Selon l'art. 65 LFCo, une augmentation des impôts communaux est obligatoire lorsque le budget du compte de résultat affiche un excédent de charges non couvert par le capital propre non affecté, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. De plus, l'excédent de charges de CHF 137'515.00 représente 2,5% des revenus prévus.

À titre d'information, le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus. Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

La population de Grandvillard au 31.12.2021 s'élevait à 869 (soit une augmentation de 24 par rapport à 2020).

Dans le but d'une information générale, et en amont de la présentation des comptes, le Conseil communal juge opportun de vous communiquer les deux remarques suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2023 est fortement influencé par une augmentation des charges liées d'environ CHF 145'000.00 (environ CHF 2'076'000.00 au budget 2022 et CHF 2'221'000.00 au budget 2023).
- La hausse des salaires basée sur une indexation estimée à 3%, impacte le budget de fonctionnement à hauteur de CHF 35'000.00.

Comme l'art. 11 al. 2 LFCo le prévoit, le Conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre par un bref message.

Fonctionnement

0. Administration générale

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est légèrement en baisse par rapport à 2022. À noter une augmentation des coûts concernant le législatif, l'exécutif, les services généraux en général, et une augmentation des revenus dans les mêmes rubriques ainsi que pour les bâtiments et les terrains divers. En ce qui concerne les bâtiments, la location à Bas-Intyamon pour le bâtiment des forêts et la participation de Bas-Intyamon au local du feu sont remplacées par une location aux Secours Sud Fribourgeois. Pour les terrains divers, le budget comprend un nouveau revenu correspondant au remblai complémentaire de la gravière.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Comme en 2022, ce chapitre fait apparaître un excédent de charges en augmentation. L'indemnité de stationnement de troupes militaires est en baisse et la participation communale au Secours Sud Fribourgeois augmente les charges du service du feu.

2. Formation

Dans ce chapitre, nous pouvons constater un excédent de charges en augmentation par rapport à 2022. Cette augmentation est causée par l'indexation des salaires et une hausse de la participation communale aux coûts de l'accueil extra-scolaire. À noter que le passage au nouveau cercle scolaire de l'Intyamon n'a pas d'impact notable sur le budget de fonctionnement 2023.

3. Culture, sport et loisirs

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charges en augmentation par rapport à 2022. Cette hausse est principalement causée par l'augmentation de la participation à la régionalisation des sports (AISG) due à la construction de la patinoire temporaire à Le Pâquier entre octobre et début janvier 2023 (remplacement patinoire d'Espace Gruyère) et une augmentation des coûts de l'énergie pour le fonctionnement des piscines et de la patinoire.

4. Santé

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les coûts sont en hausse par rapport à 2022.

5. Prévoyance sociale

Dans ce chapitre les dépenses sont aussi majoritairement régionales ou cantonales. En comparaison à 2022, les coûts sont en augmentation.

6. Trafic et télécommunications

L'excédent de charges de ce chapitre est inférieur aux années précédentes. Les variations sont dues principalement à l'entretien des routes ainsi qu'aux renouvellements des équipements d'entretien.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est stable par rapport aux années précédentes.

8. Économie publique

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charges contrairement à 2022. Ce changement est principalement causé par la nouvelle organisation du groupement forestier. À noter qu'une grande partie des charges est aussi reprise par la nouvelle entité.

9. Finances et impôts

Dans ce chapitre les revenus sont légèrement en augmentation par rapport à 2022. Pour rappel, les montants d'impôts sont basés sur les taxations 2020, indexés selon les recommandations du SCC. Par mesure de prudence, une marge a été appliquée sur l'indexation.

Investissements

Les investissements sont traités séparément dans les chapitres 6 à 13 de ce bulletin.

Victor Beaud, conseiller communal



6. Bâtiment administratif communal, crédit d'étude rénovation

Notre bâtiment administratif communal date de 1850. En 2017, un bilan énergétique mentionnait un investissement nécessaire de plus de CHF 500'000 afin de diminuer sensiblement les coûts de fonctionnement. Ponctuellement, quelques améliorations ont été réalisées au fil des ans.

Les collectivités publiques doivent assainir leurs bâtiments tout en suivant la politique des énergies renouvelables. Dès lors, le Conseil communal, en référence aux recommandations émises, est d'avis d'entreprendre les travaux nécessaires ainsi que de repenser les volumes intérieurs de l'ensemble du bâtiment. Ce dernier doit répondre aux besoins de son administration, des écoles, des sociétés locales, de la population notamment.

Le crédit d'étude permettra de fixer précisément l'état général des lieux, d'élaborer des plans avec des mesures précises et d'étudier la réorganisation des espaces.

Lors de la prochaine assemblée communale, la population sera appelée à voter un crédit d'étude de CHF 120'000.00

Bertrand Ruffieux, conseiller communal













7. Bâtiment scolaire rénovation escaliers, rampe d'accès, cour d'école

Mise aux normes accès pour personnes à mobilité réduite et réfection escalier est

Dans le but de permettre l'accès de l'école à des personnes à mobilité réduite, le Conseil communal propose, après consultation du Service des Biens culturels, de construire une rampe (côté nord) avec 6% de pente (largeur 1,2 m, longueur 4,7 m) parallèle au mur de l'école, ainsi qu'un palier en béton. Pour ce faire, les escaliers existants devront être déplacés vers l'avant et reposés sur de nouvelles fondations.



Escaliers nord

Lors de la vision locale pour le précédent point, le tailleur de pierres a constaté qu'il était grand temps de restaurer l'escalier est. En effet, les deux pièces bordant les marches comportent de nombreuses fissures et il est nécessaire d'agir afin de freiner la dislocation de la matière. L'état du palier de l'escalier est aussi inquiétant et nécessite une intervention de consolidation structurelle pour freiner la dislocation de la matière et la séparation par les lits de formation.



Escalier est

Montants pour les 2 escaliers : CHF 40'000.

Mise en conformité cour d'école

En septembre 2019, l'entreprise Fuchs déclaration avait délivré une conformité pour la nouvelle cour d'école. En août 2021, le rapport de l'inspection annuelle stipule que l'installation est propre et soignée. Toutefois, remarque concernant la norme et la sécurité y figure : le calibrage du gravier rond doit être entre 4 mm et 8 mm et son épaisseur minimale doit être de 30 cm. Actuellement, l'épaisseur maximale est de 20 cm et le calibre des cailloux est trop grand, jusqu'à 20 mm.



Après analyse de la situation et des futurs entretiens de la place, le Conseil communal vous propose de remplacer le sol caillouteux de la zone de jeux par un sol amortissant synthétique de 190 m2, conforme aux normes exigées par le Bureau de Prévention des Accidents.

Montant: CHF 50'000.



Le coût total de ces travaux se monte à CHF 90'000.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

8. Finalisation du plan d'aménagement local

Cette demande d'investissement découle des travaux nécessaires à la poursuite du traitement du dossier de notre PAL et notamment le traitement des oppositions afin d'obtenir l'approbation définitive de notre plan d'aménagement local.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 30'000.

Daniel Raboud, syndic

9. Réfection de la route de la Cascade – accès à la Grotte crédit additionnel



L'investissement nécessaire à la réfection du tapis bitumeux d'un segment de la route de la Cascade, sur une longueur de 80 m avant la place de parc, a été approuvé par l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2021 pour un montant de CHF 38'000.

L'augmentation générale des prix et une réserve pour divers et imprévus induisent un coût total de CHF 44'000, soit un crédit additionnel de C**HF 6'000.**

10. Réfection de la route de Lessoc, crédit additionnel

L'investissement nécessaire à la réfection du coffre ainsi que du tapis bitumeux de la route de Lessoc, sur une longueur de 200 m, a été approuvé par l'assemblée communale du 1er décembre 2021 pour un montant de CHF 150'000.

Le budget global a dû être revu afin d'intégrer les honoraires du bureau Geosud SA, l'augmentation des prix des matériaux ainsi que la réfection d'un court tronçon de canalisations.

Le coût total de cette réfection est devisé à CHF 206'000,

soit un crédit additionnel de CHF 56'000.

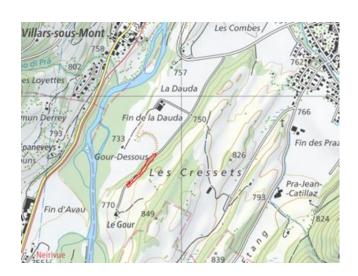


Edouard Raboud, conseiller communal

11. Réfection de la route d'accès au Gour-Dessus

Cette route communale dessert une habitation ainsi qu'un domaine agricole.

Une portion de route située dans la forêt, d'une longueur de 220 m, s'affaisse et devient dangereuse pour les usagers.





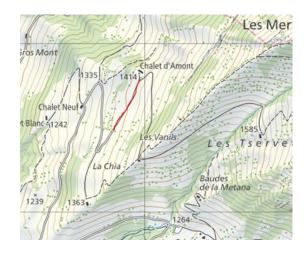
Le Conseil communal vous propose une réfection complète avec des renforcements en aval, du tronçon de 220 m.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 230'000.

Une subvention de 30% sera octroyée pour un montant de CHF 69'000.

Le coût à la charge de la commune est de CHF 161'000.

12. Réfection du chemin du chalet d'Amont





A chaque orage, le chemin d'accès au chalet d'Amont est abîmé à cause de l'eau qui coule le long du pâturage.





Le conseil communal vous propose une réfection du chemin et la création d'un fossé en amont du chemin pour récupérer l'eau du pâturage.

Ces travaux seront exécutés par l'équipe communale.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 50'000. Une subvention de 32% sur CHF 47'000 sera octroyée pour un montant de CHF 15'040. Le coût à la charge de la commune est de **CHF 34'960**.

13. Forêts – ligne de câblage

UNITE DE GESTION FORESTIERE « LES MERLAS »



Afin de moderniser l'équipement de la nouvelle unité de gestion forestière intercommunale Grandvillard—Bas-Intyamon « Les Merlas », le conseil communal propose l'acquisition d'une ligne de câble Ritter (petite ligne de câble qui permet plus de souplesse).



Cette nouvelle installation permettra d'être plus autonome et plus réactif sur les chantiers, elle assurera une meilleure efficience dans la gestion.

Le montant total de cet achat se monte à CHF 110'000.

La part de Grandvillard selon la contention avec Bas—Intyamon est de 31.55% soit une dépense pour la commune de CHF 35'000.

14. Approbation des nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du comté de Gruyère (AICG)

Les statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du comté de Gruyère ont dû être mis à jour, en raison de modifications essentielles dues à l'introduction de MCH2. Un petit toilettage a aussi été opéré.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur au 01.01.2023.

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 30 novembre 2022, pour approbation, les nouveaux statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du comté de Gruyère (AICG).

Lesdits statuts ne seront pas lus; ils sont disponibles pour consultation à l'Administration communale et sur le site internet de la commune, Actualités/Convocation à l'assemblée.

Daniel Raboud, syndic



15. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Rapport d'analyse du prélèvement du 29.09.2022

Qualité physico-chimique et microbiologique

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est de 21.7 degrés français.

Teneur en nitrate

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau

Source des Marais, Grandvillard.

Traitement

Depuis le 23 septembre 2020, l'installation de traitement par UV est opérationnelle au réservoir de la Source des Marais.



Le fontainier, Monsieur Alex Beaud, se tient à disposition pour tout problème ou constatation concernant la qualité de l'eau. Vous pouvez l'atteindre au 079 435 11 50.

Daniel Raboud, syndic, responsable du dicastère eau

16. Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

vendredi 9 décembre 2022 de 16h00 à 18h00

ATTENTION : Cette année la vente aura lieu **devant le bâtiment de l'édilité** (Route des Auges 17)





17. Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors





La commission Seniors a organisé ce 1er café Seniors et se demandait bien comment ça allait se passer, quelles personnes répondraient à son invitation. Quatre tables décorées par de magnifiques bouquets de fleurs des champs préparés par Vanessa Pratley avaient été disposées séparément, mais elles ont dû être rapidement rapprochées vu l'envie des personnes présentes d'être ensemble, d'échanger de tout et de rien, de se retrouver et de faire connaissance avec la commission. Les bouquets ont été très appréciés.

Des brochures du Concept communal en faveur des personnes âgées de la commune de Grandvillard et du service Qualidomum qui fournit des conseils spécifiques pour analyser et améliorer la fonctionnalité et la sécurité du logement étaient disposées sur les tables.

Un peu plus d'une vingtaine de Seniors sont venus et nous pensons qu'ils se questionnaient aussi par rapport à qui serait là et comment ils allaient être accueillis. Ça a été un riche moment durant lequel nous avons pu voir combien les liens sociaux sont importants. Nous avons eu beaucoup de plaisir à échanger.

Les membres de la commission ont posé des questions aux seniors pour connaître leurs avis par rapport à ce que la commune fait pour les seniors et ce que la commission organise.

Les personnes présentes apprécient les bancs qui ont été mis en place et ont fait quelques demandes par rapport à certains bancs (banc trop bas, sol creusé sous un banc). La barrière le long du sentier depuis la place de pique-nique de la grotte au pont n'est pas complète, il manque 2 à 3 m. Les travaux nécessaires viennent d'être effectués afin de répondre aux besoins. Un banc au croisement route de la Gare route du Gour sera placé en 2023.

Il a été demandé qu'une News soit envoyée quelques jours avant le café Seniors pour rappeler la date. L'administration communale ne manquera pas de le faire à l'avenir.



Certaines personnes ont profité de poser des questions d'informatique à Marc-Olivier Benninger et ont obtenu des réponses ou des propositions d'aide. Léonard Jaquet a montré sur sa tablette les jeux de cartes.

A l'aide des cartes Swissmobile, Roland Grandjean et Suzanne Cosandey ont également profité de l'occasion pour donner des explications par rapport à la future course des aînés et pour présenter le parcours à pied de la télécabine à la station supérieure jusqu'au lac d'Oeschinensee, marche que pourront faire les participants lors de la course des aînés.

Pour le service, nous avons pu compter sur l'aide efficace et appréciée de Sylvie Benninger et Jacqueline Gremaud que nous remercions de tout coeur.

A la fin de la matinée, Anita Raboud a fait un peu de « publicité » pour la gym Pro Senectute. Elle nous a présenté quelques exercices que tout le monde a exécutés dans un esprit de convivialité et de partage. Les éclats de rire n'ont pas manqué et ce moment a permis d'inclure un peu de mouvement durant notre rencontre. Nous remercions Anita pour son investissement au service des Seniors et pour sa présentation vivante et motivante.

Suzanne Cosandey a parlé de mettre sur pied un café Seniors avec l'intervention de la police qui viendrait nous parler de prévention par rapport aux différentes arnaques. Les personnes présentes étaient très intéressées à ce qu'une information soit faite.

Léonard Jaquet s'est adressé au groupe pour expliquer le fonctionnement de la commission Seniors et les activités organisées durant l'année.

Toute la commission a eu le même ressenti. Les Seniors présents ont été très reconnaissants pour l'attention que la commission et la commune leur accordent. Vu leur enthousiasme, les participants seront certainement prêts à revenir lors d'un prochain café et la commission espère que d'autres Seniors seront intéressés à découvrir ces rencontres. N'hésitez pas à en parler autour de vous ! Nous vous en remercions vivement.



Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey



Course des aînés

Quel bonheur de pouvoir à nouveau organiser la course des aînés! En effet, en raison des mesures sanitaires, la dernière course a eu lieu en juillet 2019.

Quarante-deux personnes étaient inscrites à la course du 13 juillet 2022 et, pour la première fois, aucun participant ne s'est excusé le jour même pour cause de maladie ou autre. Comme à l'accoutumée, tout le monde était à l'heure. Après les salutations d'usage et l'encaissement des montants dus, à 8 heures précises, toutes les personnes présentes avaient pris place dans le bus de l'entreprise Jacky Voyages de Château-d'Oex et attendaient son départ avec impatience. Nous avons eu la chance de bénéficier à nouveau des services professionnels de notre chauffeur attitré, Claude. Bertrand Ruffieux et moi-même étions les accompagnants du conseil communal. Léonard Jaquet, membre de la commission Seniors, et sa compagne Jacqueline Gremaud, ont proposé de participer à cette sortie pour nous aider dans notre tâche et répondre aux besoins des aînés. Ils nous suivaient en voiture sous l'oeil scrutateur de Bouby, l'adorable petit chien de Jacqueline.

Nous avons emprunté la H189, puis l'autoroute en direction de Berne, Thoune et avons longé le lac côté sud, en direction de Spiez.

Comme d'habitude, Roland a étudié le parcours durant la semaine qui précédait notre sortie et nous a décrit les régions traversées, en y ajoutant quelques informations historiques.

A Faulensee, au restaurant Hecht, tout le monde était heureux de se retrouver sur la terrasse pour partager un café et un croissant, avec une vue plongeante sur le lac et une température déjà très agréable. Le bonheur se lisait sur les visages et la bonne humeur était au rendez-vous.









Après cette pause très appréciée, nous avons repris la route en direction de Frutigen, pour nous rendre vers le joli village de Kandersteg (altitude 1'174 m). De là, nous avons pris place dans une télécabine 8 places, ce qui nous a permis d'avoir une vue magnifique sur Kandersteg et les montagnes aux alentours. Celle-ci nous a amenés à la station supérieure située à une altitude de 1'685 m.

Il ne nous restait plus qu'à rejoindre le restaurant Berghotel en suivant un itinéraire légèrement en pente, durant 25 minutes environ. La plupart des participants a tenu à marcher jusqu'à l'Oeschinensee. Même Léonard a accompagné les marcheurs avec sa chaise. Bravo!

Durant la marche, Roland n'a pas hésité à escalader un petit rocher pour photographier le groupe des marcheurs. Mais il ne s'attendait pas à ce qu'il se fasse photographier seul sur son caillou. Tel est pris qui croyait prendre!

Les personnes à mobilité réduite pour qui cette marche était trop pénible ont pu bénéficier de la navette électrique.

Cela en valait vraiment la peine ! Avant d'atteindre le but, nous avons été époustouflés par le magnifique panorama qui s'offrait à nous :





Nous n'avions plus qu'à nous installer sur la terrasse, côté lac, où des tables avaient été préparées. L'apéritif bien mérité n'a pas tardé à être servi. Les parasols jaunes donnaient une couleur spéciale aux visages et aux nappes à carreaux blancs et rouges. Avant le repas, nous avons pu découvrir les noms des endroits qui nous entouraient grâce aux sets de table.

Un menu copieux et délicieux nous a été servi. En entrée, nous avons dégusté une salade mixte croquante, puis de la poitrine de poulet avec frites et légumes. Au dessert, nous nous sommes régalés avec une glace vanille-fraise.

De notre place, nous avons vu de nombreux touristes se diriger vers le lac couleur turquoise et les plus courageux y ont trempé les pieds ou s'y sont même baignés. Des bovins qui cherchaient certainement un peu de fraicheur et de l'eau se tenaient près du bord du lac où aucune végétation ne croît.

Ce lac a une profondeur de 56 m au niveau normal de l'eau et a une superficie de 1,1 km², ce qui en fait l'un des plus grands lacs de montagne de Suisse. Depuis 2007, l'Oeschinensee fait partie du site du patrimoine mondial de l'UNESCO des Alpes suisses Jungfrau-Aletsch.

Il est encadré à l'est et au sud par des sommets de plus de 3'000 mètres : Blüemlisalphorn, Oeschinenhorn, Fründenhorn et Doldenhorn. Nous avons pu admirer les langues glaciaires qui serpentent les rochers. Le lac est alimenté par les ruisseaux glaciaires. L'Öschibach coule sous terre à travers la fermeture du lac, mais réapparaît bientôt à la lumière du jour. Son eau sert à alimenter Kandersteg en eau potable et à produire de l'électricité. L'Öschibach se jette dans le Kander à Kandersteg.

Les ascensions vers la Blüemlisalphütte (2834 m) et la Fründenhütte (2562 m) du Club Alpin Suisse passent devant l'Oeschinensee.

Il n'est plus possible de faire le tour du lac d'Oeschinen depuis l'été 2020. La raison en est le danger d'un éboulement imminent sur la rive sud, c'est pourquoi les chemins y sont fermés. Et c'est ce qui est arrivé le 23 août dernier : 10'000 m³ de roche se sont effondrés dans cette zone.

Après le repas, certains ont profité de se dégourdir les jambes en se dirigeant vers le lac. Malheureusement, le temps est passé vite et il a fallu assez rapidement se mettre en place pour faire quelques photos de groupe.





Après avoir pris la pose, il a fallu se diriger vers la télécabine, mais cette fois, c'était une marche en montée. Environ la moitié des participants se sentaient fatigués et ont préféré faire le retour en navette. Ce que nous n'avions pas prévu, c'est qu'il y avait beaucoup de monde dans le même cas que nous. Il a fallu un peu faire la police afin de ne pas nous faire prendre nos places, certains n'étant pas gênés de passer tout à l'avant de la file d'attente! Finalement et heureusement, une 2ème navette est venue en renfort, ce qui nous a permis de rejoindre les marcheurs qui se désaltéraient à la buvette de la télécabine.

L'heure de la descente vers Kandersteg est arrivée et c'est avec regret que nous avons quitté ce bel endroit. Quand tout le monde était en train de se diriger vers le bus, Bertrand Ruffieux qui avait été très attentionné envers les dames et qui les avait aidées à porter leurs affaires a constaté qu'il avait oublié son sac à dos à la station supérieure! Il n'a pu que refaire le trajet inverse pour le récupérer, mais heureusement, il était bien là où il l'avait laissé. Pendant ce temps, nous sommes remontés dans le bus et nous n'avons même pas eu besoin de l'attendre.

Sur la route du retour, nous avons pu découvrir les talents de narrateur de Jean-Louis Vial qui a pris le micro pour nous raconter une histoire en patois en mettant



en scène des personnes qui se trouvaient avec nous. Son récit a bien fait rire tout le monde, mais je dois avouer que je n'ai pas tout compris, mais j'en ai assez compris pour pouvoir rire comme tout le monde!

Pendant ce temps, notre chauffeur sillonnait les routes en passant par Frutigen, Wimmis, Boltigen et pour nous amener jusqu'au col du Jaun où nous avons profité de boire un dernier verre sur la terrasse de The best Coffe Over.

Nous sommes arrivés à Grandvillard vers 18h30.

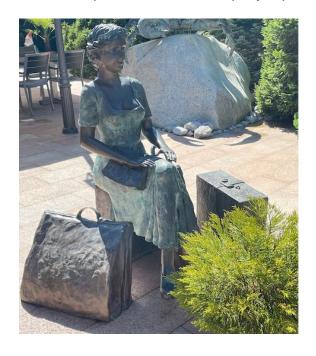
Ce fut une journée splendide autant par la météo, les paysages idylliques, que par la bonne humeur et l'esprit de convivialité, de partage de tous les participants. Aussi, je vous adresse un grand MERCI.

J'adresse un merci particulier à Roland, bien entendu assisté de Mado, pour son aide dans le choix et la préparation de cette sortie et pour ses explications tout au long de notre voyage; merci à Jean-Louis d'être venu spontanément demander le micro afin d'agrémenter le trajet du retour, merci à notre chauffeur Claude qui a été à l'écoute de chacun-e et qui a répondu au mieux à toutes les demandes.

Mes remerciements vont également à Bertrand, Léonard et Jacqueline pour leur aide précieuse durant cette journée.

Merci à Bertrand qui a joué le rôle de photographe et pour la mise à disposition des photos qui figurent dans ces pages.

Une journée telle que celle-ci donne l'envie d'en organiser d'autres et je me réjouis de remettre en place un nouveau projet pour 2023.



Suzanne Cosandey, vice-syndique



Les portraits du semestre

Portrait de Marie-Claire Borcard



Marie-Claire est née au printemps 1948 à Estavannens. Après un séjour avec sa famille dans le canton du Jura, elle revient dans son village natal dans un premier temps, puis s'établit et fonde sa famille avec son époux Francis, à Grandvillard.

Lorsque l'on questionne Marie-Claire au sujet de ses passe-temps favoris actuellement, elle dit qu'ils sont nombreux ! Mais, jouer aux cartes supplante de loin l'ensemble de ses hobbies. Tous les lundis après-midi, elle rencontre trois amies à Grandvillard pour taper du carton. De plus, cette infatigable retraitée

est une adepte fidèle des matchs aux cartes organisés par Frédy Rime à la salle communale. Ces rencontres sont l'occasion pour elle de partager de bons moments sympathiques avec ses partenaires de jeu. Elle se rend également volontiers aux lotos pour jouer certes, mais aussi pour discuter avec d'autres retraités! Marie-Claire aime également assister aux spectacles organisés dans la région. Comme elle parle et comprend bien le patois, elle est une fervente amatrice de pièces interprétées en patois.

Le jardin est aussi une occupation que Marie-Claire affectionne, bien que des douleurs de dos la contraignent à « dire ce qu'il faut faire maintenant » ! C'est un juste retour des choses au vu des heures qu'elle a dévolues au jardinage dans ses jeunes années. Elle aime toujours le printemps lorsque les fleurs pointent leur bout de nez dans les plates-bandes de son jardinet. Mais ce sont les couleurs de l'automne, quand le soleil est de la partie, qui lui font véritablement chaud au cœur.

Elle se sent bien chez elle, à Grandvillard. Pas besoin d'aller gambader par monts et par vaux pour courir après le bonheur! Selon ses dires, il est là, tout près, à portée de main. Marie-Claire est une amatrice de toutes les bonnes choses qui se présentent à elle! Tout ce qui est bon doit être saisi au bon moment, voilà sa maxime préférée. Marie-Claire aime profondément la nature et la montagne où elle a vécu tant de bons moments avec sa famille dans les chalets d'alpage. Une journée à la montagne! Rien de tel pour se ressourcer!



Elle garde un souvenir lumineux de la balade organisée par la commune pour les aînés de Grandvillard à Oechinensee au-dessus de Kandersteg en juillet dernier. Chez elle, elle regarde de temps en temps le flyer de la station pour se remémorer cette magnifique sortie avec le groupe des seniors.

Mais, elle affectionne aussi des activités individuelles! L'autonomie et l'indépendance sont des atouts que Marie-Claire conserve précieusement dans son jeu! Le tricot a notamment comblé longtemps tous les moments creux, même dans le train ou le bus si elle devait se rendre à Fribourg. Combien de chaussettes pour son mari, de layettes pour les bébés de la famille ou de tricots pour ses fistons n'a-t-elle pas confectionnés! C'était une véritable passion à laquelle elle a consacré de nombreuses heures durant de longues années. Des douleurs dans le bras l'empêchent malheureusement de poursuivre cette activité tant aimée. Prendre le temps de lire La Gruyère et La Liberté, le lundi matin chez son amie Yvonne, est également un instant privilégié pour cette grand-maman! C'est aussi l'occasion de suivre les résultats de ses petits-fils dans les tournois de lutte. Quand ils étaient plus petits, elle découpait les articles qu'elle a conservés dans une boîte. Mais compte tenu du flux incessant de leurs performances sportives respectives, elle a stoppé sa collection!

Marie-Claire aime les choses simples ! Même dans son assiette, elle relève les belles qualités de mets tout simples, comme la raclette ou les spaghetti carbonara, plat dont elle raffole !

Grandvillard est pour elle le village idéal pour écouler des jours heureux, entourée de sa famille, de ses amis et en compagnie de Capucine, son chat tout câlineux. Elle profite de toutes les opportunités qui s'offrent à elle pour tisser des contacts et des liens d'amitié. Le lien social est très précieux aux yeux de notre septuagénaire! Elle apprécie ce que les autorités communales mettent en place pour les retraités et tient à leur exprimer ses remerciements!

Entretien conduit par Léonard Jaquet et Jacqueline Gremaud à Grandvillard, le 29 septembre 2022.



Portrait de Francis Currat

Après une enfance passée dans le cadre bucolique de Vallon de Villard au-dessus de Montreux, Francis s'installe à Grandvillard pour collaborer au sein de l'entreprise de transport paternelle. La mécanique, c'est sa passion de toujours! Du haut de ses 10 ans déjà, Francis battait la campagne sur sa bécane pour assister à des courses de côte!



Plus tard, après les journées de travail, Francis et son père dormaient parfois dans une caravane installée au Saudillet pour éviter de regagner les hauts de Montreux en cas de mauvais temps. C'est de cette solution de « dépannage » qu'a germé l'idée de la construction d'un appartement au-dessus du garage pour Francis. appartement dans lequel il va fonder sa famille avec son épouse Jacqueline. Il s'y plaît toujours autant et ne le quitterait pour aucun palais! Avec son papa, puis avec son fils, Francis s'est voué pour son métier sans aucune limitation! Aujourd'hui encore, il continue à « boutiquer » dans le garage familial pour entretenir quelques beaux spécimens de voitures anciennes. Pour faire démarrer la petite décapotable

Peugeot 1927 (sur la photo), seul Francis a le secret : quelques petits tapotements bien dosés sur le carburateur, deux clics sur l'embrayeur, trois coups de manivelle bien ajustés ... et sa pimpante Belle au bois dormant se met à ronronner!

Parallèlement à son attachement pour les vieilles voitures, Francis se passionne pour la musique, et plus particulièrement pour le jazz. Francis est un musicien multiinstrumentiste autodidacte! Dans ses jeunes années, il était féru de musique de danse interprétée tantôt à l'accordéon, tantôt à la guitare basse. Des étoiles apparaissent dans les yeux de Francis lorsqu'il se rappelle des slow, samba ou cha cha cha exécutés avec ses amis musiciens des Stars Mélodies durant les bals ou les mariages. C'est la musique à danser qui l'amène à intégrer tout naturellement une nouvelle formation, la Dixieland Bull's Band, qui excelle dans l'interprétation de thèmes de jazz des années 1920. Pour Francis, c'est un nouveau départ avec de nouveaux instruments, la contrebasse et le tuba! Avec l'orchestre de jazz, il a eu l'occasion de voyager deux fois au Danemark pour participer à un festival réputé sur l'île de Femø ainsi gu'en Norvège et dans toute la Suisse, naturellement.



Lorsque Francis évoque ses rêves de voyage, il remarque que les quartiers pittoresques de certaines villes l'attirent plus que la visite d'un pays en soi. Mais, seulement par beau temps évidemment, car si la météo n'est pas favorable, le plus beau des endroits fait pâle figure! C'est le beau temps qui donne le ton et la cadence! Francis aime toutes les saisons avec une préférence pour la fraîcheur plutôt que la canicule. L'hiver éveille en lui de bons souvenirs sportifs sur les pentes enneigées! Skieur inlassable lorsqu'il était membre actif junior au ski club de Vallon, il a continué à pratiquer ce sport au sein du Ski-Club de Grandvillard. Il se remémore son plaisir à participer activement à des épreuves de compétitions comme les fameux derbys à Pra Châtelain notamment. Mais, il y a un temps pour toute chose: Francis a fini par ranger ses lattes!

Lorsqu'on lui demande ses préférences sur le plan culinaire, Francis dit aimer quasiment tout! C'est l'invité idéal! Avec un verre de vin rouge (mais un seul!) pendant le repas et éventuellement une larme de gentiane pour terminer! Il exprime quelques réticences cependant à l'égard de certaines spécialités comme les tripes, les escargots ou les insectes! Il affectionne la cuisine simple, traditionnelle et bien mitonnée, comme sait le faire son épouse Jacqueline.

Un souhait à l'intention des autorités communales ? Rien de particulier. Francis apprécie l'accès direct à la nature. Grandvillard est un village sympathique où il fait bon vivre, dans un esprit très respectueux de la démocratie, point très important pour Francis qui aime prendre connaissance de tous les points de vue durant les débats avant les votations. De ces « pour » et de ces « contre », il établit des comparaisons pour n'en retenir que l'essentiel! « Aller voter » est un acte démocratique que Francis prend très à cœur. De son point de vue, Grandvillard offre un cadre de vie agréable fondé sur l'harmonie, comme une belle composition musicale bien équilibrée!

Entretien conduit par Léonard Jaquet et Jacqueline Gremaud à Grandvillard, le 23 septembre 2022.

La Commission Seniors remercie chaleureusement Madame Marie-Claire Borcard et Monsieur Francis Currat qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de partager leurs expériences de vie afin d'agrémenter L'écho de la Commission Seniors.

Loto au home de l'Intyamon



EN FAVEUR DE L'ANIMATION



Venez passer d'agréables après-midi Au home de l'Intyamon, dès 15 h00

LOTO

Dates à retenir :

1 février 2023

7 décembre 2022 1 mars 2023

4 janvier 2022 5 avril 2023





Nous vous remercions très sincèrement De votre participation





Ces quelques pAGES + ont été préparées par la Commission Seniors. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Suzanne Cosandey, vice-syndique



18. Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier intersociété



Ne manquez pas nos prochaines manifestations :



Notre traditionnel Match aux cartes le vendredi 18 novembre 2022 à 19h00 à la salle communale. Inscription chez Estelle au 079 410 84 80.

Collation offerte après le match P'tit cadeau pour tous... Youhouuuu !!!



<u>La Fenêtre de l'Avent</u> le jeudi 15 décembre 2022 de 19h00 à 21h00 Chez Estelle au Jardin Rose



<u>L'Après-midi Contes et Goûter</u> le vendredi 16 décembre 2022 dès 15h30 à la salle paroissiale.

Match aux cartes du tir





Stand de tir Grandvillard

Samedi 26 novembre 2022 à 20h00

Match aux Cartes

Par équipe de 2 personnes 4 parties + 1 finale

25.-/personne, chaque équipe gagne un prix

Ouverture des portes à 19h00

Collation servie en fin de soirée

Inscriptions auprès de Marc Jaquet au 079 617 29 68 jusqu'au 21 novembre









La nouvelle troupe de l'Intyamon :

Une idée qui trotte dans la tête
De la motivation à revendre
Un brin d'audace qui pointe le bout de son nez
Deux ou trois notes chantonnées
Quelques pas de danse exécutés
Des mots bien choisis, griffonnés sur le coin d'un papier

Mélangez le tout pour obtenir une bonne trame de fond





Accueillir petits et grands...

Chercher quelques têtes bien pensantes Ayant un petit grain de folie et du temps Rassemblez le tout

Incorporez à votre préparation initiale Mélangez et malaxez jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène et onctueuse Glissez le tout au four durant plusieurs mois.

Puis n'oubliez pas de prévoir la décoration, la mise en scène et les habits de lumière Sachez que tous les détails comptent.

Pour finir invitez de nombreuses personnes Qui se réjouiront de venir

Croqu'er ce mets en ressentant toute la

*Free'*volité de ce plat grâce au

Son entraînant qui ressort à chaque instant.

Une belle troupe d'une trentaine de membres répartis en trois groupes, enfants, ados et adultes. Ils vous concoctent d'ores et déjà un spectacle pour 2023. Suivez-les sur www.croqufreeson.ch.

ECHO DU VANIL-NOIR



LA SAINT-NICOLAS

Chères familles de Grandvillard, Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand St-Nicolas parcourra le village de Grandvillard durant sa traditionnelle tournée de la St-Nicolas, le 3 décembre 2022. Cette coutume perdure depuis de longues années et l'arrivée de St-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.



Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier St-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner. Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition!

> Au nom de la société de musique L'Echo du Vanil-Noir



Chers habitants,

Le 17 septembre dernier, la Commune de Grandvillard a vibré au son de la 32^{ème} édition de l'Open Bike Haute-Gruyère.

Après une édition annulée en 2020 et une édition « simplifiée » en 2021 à cause du COVID, nous étions heureux de pouvoir organiser à nouveau l'Open Bike presque sans restriction cette année.

Plus de 700 coureurs se sont élancés sur les différents parcours dans une magnifique ambiance durant la journée.

Sans nos précieux bénévoles, nos généreux sponsors, le soutien des autorités, l'engagement des sociétés villageoises et l'enthousiasme de toute la Vallée de l'Intyamon, notre manifestation ne pourrait avoir lieu dans d'aussi bonnes conditions. C'est pourquoi, chères citoyennes et citoyens de Grandvillard, nous vous adressons un immense **MERCI**. Merci de permettre à l'Open Bike Haute-Gruyère de perdurer.

RENDEZ-VOUS POUR LA 33ème ÉDITION, LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023.

A toutes et tous, nous vous souhaitons une belle fin d'année et nous vous adressons nos salutations sportives.

LE COMITÉ - OPEN BIKE HAUTE-GRUYERE





Le Ski-Club Grandvillard a fêté, cette année, son 75^e anniversaire. Un programme relativement chargé a marqué cette année de jubilaire.

Ci-dessous, le résumé des trois événements marquants de cette année du

75^e anniversaire du Ski-Club Grandvillard

Sortie de 4 jours à ski dans les Grisons

C'est au matin du 30 mars 2022 qu'un car emmenait les 60 personnes inscrites à la sortie à ski de quatre jours à Sankt-Moritz/GR. Sortie inoubliable pour les participants-es et découverte d'une station de renommée mondiale. Ambiance du tonnerre au Club Med et journées de ski dans un domaine skiable hors du commun.

Festivités du 75^{ème} anniversaire

Le point fort de cette saison 2021/2022 est sans aucun doute le week-end du 75^e anniversaire du vendredi 10 juin au dimanche 12 juin 2022 à la halle du camp militaire.

C'est sous les deux chênes, devant la halle de gym, que les festivités ont commencé le vendredi en fin de journée par un apéro villageois où toute la population de Grandvillard était conviée. La météo favorable a favorisé l'ambiance de la rencontre de la population en cette soirée de début d'été.

Le samedi, moment sportif du week-end, avec la mise sur pied de la course la « VertiCuâ ». Une centaine de participants ont souffert sur cette épreuve exigeante reliant, par le plus court chemin, la place de fête au sommet de notre emblématique Cuâ. Le vainqueur de cette course est Valentin Marchon lequel a atteint le sommet en, tenez-vous bien, 42 min o sec. et 55 centièmes. Quel exploit!



Le lendemain, journée officielle de notre société et séquences émotions avec, en fin de matinée, la bénédiction de notre nouvelle Croix de Cuâ, sur la place de fête, entourée de toute la famille du Ski-Club.

S'en est suivi le repas officiel ou plus de 135 personnes y ont pris part afin de marquer dignement et retracer les 75 années de notre très cher Ski-Club. C'était également l'occasion de nommer 11 de nos membres en tant que Membres d'Honneur pour plus de 25 ans d'activité et de nommer une nouvelle Marraine, en la personne de Catherine Chenaux et un nouveau Parrain en la personne de Jean-Pierre Amey. Elisabeth Borcard dite « Zizette » et Roger Fragnière ont, quant à eux, été nommés Marraine d'Honneur et Parrain d'Honneur. C'était aussi l'occasion de les remercier chaleureusement de toutes ces années de soutien et de présence.

C'est grâce au dévouement de toutes les personnes bénévoles ainsi qu'aux divers Comités que cette fête du 75^e a pu être mise sur pied. Nous tenons sincèrement à remercier toutes les personnes du Club qui ont accepté de prendre des responsabilités dans cette organisation ainsi que toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à sa réussite.

15 août 2022 – Remplacement et illumination de la nouvelle Croix du Cuâ

Le 15 août, autre moment fort de cette saison 2021/2022, où nous avons célébré, en grande pompe, notre très chère Croix du Cuâ avec son remplacement.

La journée a débuté par un café/croissants au centre du village. Ensuite, nous sommes partis, en procession, jusqu'au parking du Revers, derrière les deux chevaux de la famille Morand qui transportaient notre nouvelle Croix.

Avant l'ascension du Cuâ, nous avons eu le plaisir d'offrir un apéritif et une saucisse à toutes les personnes présentes. Ce point de rencontre a été animé par cinq cors des alpes, un lanceur de drapeau et surtout un soliste de la dernière Fête des Vignerons. Quelles émotions!

Ensuite, à dos d'homme et de femmes, nous nous sommes relayés mutuellement pour monter, comme à l'époque, la nouvelle Croix, jusqu'au sommet de notre emblématique Cuâ. 1h30 a suffi à amener la nouvelle Croix jusqu'au sommet.



C'est devant une belle affluence de plus de 110 personnes présentes au sommet que notre nouvelle Croix a été fièrement érigée. La journée ainsi que la soirée se sont déroulées dans une magnifique ambiance, en chanson et en toute fraternité.

Nous vous invitons à monter au Cuâ, découvrir cette magnifique Croix entourée d'un paysage à couper le souffle et marquer votre passage par un petit mot sur le livret des souvenirs se trouvant à son pied.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, artisans, autorités et sociétés qui ont contribué au succès du 75^{ème} anniversaire et du remplacement de la Croix du Cua.

Le 75^{ème} du Ski-Club Grandvillard est retracé, par photos et vidéo, sur notre site internet **www.skiclubgrandvillard.ch**

SKI-CLUB GRANDVILLARD

Le Comité



Calendrier Intersociété 2022 – 2023

Programme des manifestations 2022/2023



Intersociété de Grandvillard

19. Sapeurs-pompiers Intyamon



Sapeurs-pompiers Intyamon





Nos missions

- Lutte contre le feu
- Lutte contre les évènements naturels
- Lutte contre les pollutions
- Sauvetage des personnes et des animaux

https://www.118-info.ch

Rétrospective 2022

Depuis le début de l'année, nous sommes intervenus à 23 reprises pour un total de 590 heures et plus de 1200 heures de formation et de travail ont été effectuées.

- 2 x éléments naturels (tempête et inondation)
- 4 x défenses hydrocarbures
- 4 x feux de bâtiments

- 3 x alarmes automatiques
- 6 x urgences sauvetage
- 2 x prestations diverses
- 2 x feux de végétation



20. Ramonage





Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



21. Promotion des activités économiques et culturelles

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques », dès le numéro du printemps 2023.

Nous invitons les intéressés-es à transmettre d'ici au 15 mars 2023, les éventuelles modifications de la liste figurant sur le site internet à l'adresse de :

https://grandvillard.ch/activites-economiques/.



22. Votre bibliothèque a 30 ans !

C'est en 1992 qu'un groupe de mamans domiciliées dans l'Intyamon a relevé le défi de créer une bibliothèque ouverte à tous les habitants de la vallée.

Grâce au soutien des communes de Bas-Intyamon, Grandvillard et Haut-Intyamon, la bibliothèque a pris de l'essor et est maintenant bien installée dans de beaux locaux à Albeuve.

Un choix dense et varié de documents est proposé aux lecteurs :

- romans et bandes dessinées pour adultes et enfants
- livres découvertes et éveil pour les enfants
- documentaires (nature, histoire, animaux, philosophie, spiritualité, bricolage, etc...)
- revues mensuelles (santé, jardinage, montagne, consommation, etc...)

En tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Nous avons à cœur de vous faire profiter des nouveautés et d'étoffer notre offre, c'est pourquoi chaque mois, des nouveautés sont achetées dans les dernières parutions littéraires.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes et c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons.

Lundi 16h00 – 18h00

Mercredi 14h30 – 16h30

Vendredi 18h00 – 20h00

Vacances scolaires vendredi 18h00 – 20h00

Marie-Claude, Roxana, Sandra, Nathalie, Brigitte et Christelle

Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve 026 535 72 95 <u>info@bibliothqueintyamon.ch</u> www.bibliointyamon.ch



23. Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut







Le Parc soutient vos actions en faveur de l'environnement

Et si votre jardin devenait un paradis pour la flore et pour la faune ? Afin de promouvoir les actions individuelles favorables à l'environnement, le Parc propose des aides financières et des conseils pour la mise en place de différentes mesures.

Plantation d'arbres fruitiers

Pour un forfait de 160.-, le Parc vous conseille sur les variétés, fournit les plants et organise la taille durant les 6 premières années de la vie des arbres.

Les commandes peuvent se faire jusqu'au 31 janvier 2023. Le formulaire de commande ainsi que toutes les informations sur les essences disponibles se trouvent sur le site du Parc (gruyerepaysdenhaut.ch).

La plantation d'arbres fruitiers permet de déguster de délicieuses variétés anciennes de fruits, tout en favorisant la pollinisation des abeilles. Comme près de 300 habitants du Parc, plantez également des arbres fruitiers chez vous!





Plantation de haies indigènes

Les buissons indigènes remplacent les haies de thuya en apportant un bénéfice esthétique certain et en servant d'habitat à de nombreux oiseaux et insectes. Le Parc propose un service de conseil et un plan de plantation. Il finance l'entier du coût des boutures d'essence indigène. Le Parc soutien également la plantation d'arbres types merisier, chêne ou érable.

Les demandes sont à adresser à nature@gruyerepaysdenhaut.ch jusqu'au 28 février 2023. Cette offre a déjà permis la plantation de 5000 buissons dans le territoire du Parc depuis 2018!

Création ou revitalisation d'étangs

Les étangs agrémentent joliment vos espaces verts en y apportant de la fraîcheur. Ils représentent un habitat indispensable pour libellules et amphibiens.

Le Parc offre un service de conseils et un soutien financier pour la réalisation d'un étang. Les demandes sont à adresser en tout temps à nature@gruyerepaysdenhaut.ch.

24. Portefeuille d'actions durables



Envie d'agir en faveur d'un monde plus solidaire et durable – bref plus résilient ? C'est possible, en puisant des idées dans le Portefeuille d'actions durables des communes fribourgeoises.

Un site Internet simple et convivial, voilà comment se présente le Portefeuille. En quelques clics, les administrations communales et associations locales y découvriront tout un choix de projets assortis d'exemples concrets, contribuant à l'un ou plusieurs (encore mieux !) des 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD, par ex. soin de la biodiversité, bonne santé, lutte contre le changement climatique, inclusion des personnes vulnérables).

Chaque projet se présente sous la forme d'une fiche pratique, concise, orientée en priorité vers l'action concrète - un peu à la manière d'une recette de cuisine. On y trouvera entre autres les étapes clés de réalisation, les points de contacts, les aides financières et des exemples de communes ayant réalisé le même projet.

Issu d'une collaboration fructueuse entre l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) et l'Etat de Fribourg, le Portefeuille s'inscrit dans la Stratégie cantonale de durabilité. Son intention ? Soutenir les collectivités locales qui s'engagent en faveur d'une société et d'une économie inclusives et durables et mutualiser leurs bonnes pratiques. Les fiches sont régulièrement actualisées, et de nouvelles sont ajoutées. Le Portefeuille est disponible en français et en allemand, aux adresses suivantes : https://communes-durables.ch/ https://nachhaltigegemeinden.ch

Enfin, les collectivités ayant mis une action en place avec succès sont invité.e.s à retourner leur témoignage sur le site du Portefeuille, afin de stimuler le partage d'expériences!



25. Rappel des normes en vigueur relatives au stationnement de longue durée de véhicules

Premièrement, concernant les véhicules dépourvus des plaques d'immatriculation, nous vous rappelons que leur stationnement sur la voie publique ou sur une place de parc est proscrit.

Du point de vue de la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions, il faut relever d'emblée que le dépôt prolongé de véhicules sur une parcelle privée est soumis à l'obligation de permis, dans la mesure où il implique une utilisation durable du sol pour une affectation définie ainsi que des effets potentiels sur l'environnement (art. 22 LAT, art. 135 LATeC). À ce titre, un dépôt de véhicules est soumis à la procédure ordinaire de permis (art. 84 let. i du ReLATeC). Ce dernier ne pourra être délivré que si l'affectation de la zone le permet.

Deuxièmement, concernant les véhicules usagés sans permis de circulation, ceux-ci ne peuvent être entreposés que sur des surfaces avec un revêtement et une évacuation des eaux.

À propos de la protection des eaux, le Service de l'environnement a édicté une notice d'information concernant l'entreposage de véhicules en 2011. On y distingue deux catégories. La première s'applique aux véhicules en parfait état de marche selon l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers OETV; ceux-ci peuvent être entreposés sur une surface non étanche. Les véhicules de la seconde catégorie doivent être stationnés sur une surface étanche dont les eaux doivent être collectées et passées par un séparateur.

En conséquence, nous prions les propriétaires de véhicules se trouvant dans une des situations précitées de vérifier que les normes mentionnées sont respectées et de prendre les mesures nécessaires le cas échéant.



Si des raisons de salubrité, de sécurité ou de protection de biens naturels l'exigent, la commune ordonnera aux propriétaires de supprimer les dépôts de véhicule (art. 170 LATEC). Dans ce cas, la commune pourra prononcer une mesure de police (art. 170 al. 1 LATEC) et ordonner l'enlèvement des véhicules. À défaut, la commune effectuera ces travaux aux frais du propriétaire (art. 171 al.1 LATEC).

Victor Beaud, conseiller communal

26. Sécurité routière

Une statistique, établie sur la base de mesures effectuées entre le 26 septembre et 4 octobre dernier, a relevé une nouvelle fois de nombreux excès de vitesse sur la route de la Sarine à la hauteur de la halle de gymnastique.

Cette statistique relève que 47.5 % (53% au printemps) des usagers et usagères sont en excès de vitesse lors de leur passage (une personne a même été mesurée à une vitesse de 110 km/h sur ce tronçon limité à 50 km/h).

Afin d'éviter tout accident, le conseil communal vous réitère sa demande d'adapter votre vitesse aux conditions de circulation et de respecter les limitations de vitesse.

La sécurité de tous les usagers de la route nous préoccupe et nous comptons sur vous.

Merci de votre vigilance.

Le Conseil communal

27. Nouvelle saleuse

Le conseil communal propose d'acquérir une saleuse qui sera installée derrière le véhicule tout-terrain communal. Cet achat est prévu dans le budget de fonctionnement 2023.

Cet équipement permettra de réaliser une partie des travaux de salage avec un véhicule plus léger qu'un tracteur. Une économie de carburant ainsi qu'une diminution de l'impact sonore lors de l'épandage du sel notamment sont les avantages attendus.



Le montant de l'achat est CHF 14'200.00.

Edouard Raboud, conseiller communal

28. Taille des haies

Les haies vives, les arbres, arbustes, les lierres plantés en bordure des voies publiques ou privées sont parfois sources de danger. Ils peuvent masquer la visibilité, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.

Le Conseil communal rappelle les dispositions légales qui se rapportent à l'obligation des travaux d'élagage des plantations en bordure des voies publiques, soit les articles 94 et 95 de la loi sur les routes, du 15 décembre 1967 :

Art. 94 Haies vives

- ¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles **doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.**
- ² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
- ³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 Grands arbres

¹ Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

2 ...

Sans attendre les injonctions du Conseil communal, chaque propriétaire voudra bien se conformer à la législation, en exécutant notamment annuellement, avant le 1^{er} novembre, les travaux de taille dont l'objectif vise à assurer la sécurité des usagers du réseau routier communal et à faciliter les travaux de déneigement.



Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les propriétaires de leur intervention régulière afin de maîtriser le développement des plantations dans le respect des règles applicables en la matière et par souci de protéger autrui.

Nous vous rappelons que les déchets végétaux (gazon, branches, feuilles mortes, etc.) doivent être éliminés à la Déchetterie intercommunale. En aucun cas, ils ne doivent être déversés dans la nature (berges de la Taouna, lisière de forêt, etc.).

29. Informations concernant les déchets



J. NIQUILLE & FILS SA Transports Le Perré 9 - 1637 Charmey

Bureau : 026 927 28 38 Fax : 026 927 22 55

Déchets urbains

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fête	Date de remplacement	
Noël	Jeudi 29 décembre 2022	
Nouvel-an	Jeudi 5 janvier 2023	
Lundi de Pâques	Jeudi 13 avril 2023	
Lundi de Pentecôte	Jeudi 1 ^{er} juin 2023	
1 ^{er} août	Jeudi 3 août 2023	
Assomption	Jeudi 17 août 2023	
Toussaint	Jeudi 2 novembre 2023	
Noël	Jeudi 28 décembre 2023	
Nouvel-an	Jeudi 4 janvier 2024	

Déchets encombrants - Règle

Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut pas être inséré dans un sac-poubelle officiel de 110 litres.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

Dimensions maximales:

2 m de long	25 cm de diamètre	60x60 cm
-------------	-------------------	----------

1m³ maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1m³. Tout volume de déchets supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination (voir Mémo Déchets) et ceci aux frais du propriétaire.

Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne de déchets encombrants ?

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filières propres et ceci aux frais du propriétaire.

Horaire de la déchetterie

Horaire d'été (1 ^{er} avril au 30 novembre)		Horaire d'hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)		
Mardi	17h30 - 19h30	Mardi	18h00 - 19h00	
Mercredi	10h00 - 11h00	Mercredi	10h00 - 11h00	
Jeudi	17h30 - 19h30	Jeudi	18h00 - 19h00	
Samedi	10h00 - 12h00	Samedi	10h00 - 12h00	

Veuillez impérativement respecter ces horaires.

Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le Mémodéchets (distribué en toutménage fin décembre) sur le site internet :

https://grandvillard.ch/gestion-des-dechets/

Benne d'échange

Pour une meilleure gestion, la benne d'échange a été déplacée aux abords de la déchetterie (côté Biogaz).

Principe

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureuses d'autres personnes.

Ce que vous pouvez déposer

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.).

Afin d'assurer une utilisation optimale de la benne d'échange, une attention particulière sera portée sur la manière dont sont déposés les objets.

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Benne d'échange - ce que vous ne pouvez pas déposer

- <u>Les objets trop encombrants</u> (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet);
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie);
- <u>Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;</u>
- Les produits alimentaires.

Pensez à fermer la porte de la benne en partant

30. Cotisations AVS - obligation de cotiser



Qui doit cotiser?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2023, ce sont les personnes actives nées en 2005 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celuici est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'028.00 de cotisations par année (cotisation minimale pour 1 personne : CHF 514.00).

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

31. Fondation Rieter

La Fondation Rieter vient en aide à des jeunes en formation de notre district de la Gruyère.

Cette fondation a les objectifs suivants :

- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère ;
- apporter une aide financière à des adultes effectuant des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées en dehors de la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
- octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
- venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et les documents nécessaires pour effectuer les demandes se trouvent sur le site : https://www.fondation-rieter.ch/.

32. Appel à projets pour les jeunes entre 12 et 25 ans

Au sortir de la crise sanitaire, l'État de Fribourg veut encourager les jeunes entre 12 et 25 ans qui vivent dans le canton de Fribourg à réaliser des projets qui leur tiennent à cœur.

Dans le cadre du Plan de soutien Jeunesse Fribourg, il a décidé d'apporter un soutien financier aux adolescent.e.s et jeunes adultes qui ont une idée de projet et qui souhaitent la concrétiser. Avec cette mesure, l'Etat entend reconnaitre l'engagement des jeunes dans notre société et valoriser leur implication et leur participation.



Un montant de CHF 30'000.- par année pour l'année 2022 et l'année 2023 est octroyé par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Les dossiers de demandes peuvent être déposés en tout temps auprès du Bureau de promotion des enfants et des jeunes.

Pour de plus amples informations :

https://www.fr.ch/sej/bpej/actualites/soutien-aux-projets-de-jeunes-depose-ton-projet

33. CIPRET Fribourg – Centre de prévention du tabagisme

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses!

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

34. L'association REPER

Identité

REPER est une association fribourgeoise créée en 2006, issue de la fusion de la LIFAT et de RELEASE fondés respectivement en 1956 et 1972. Mandatée par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, elle est reconnue d'utilité publique et bénéficie du soutien financier de la ville et du canton. Elle est libre de toute attache politique ou confessionnelle.



Mission

REPER a pour buts de contribuer à la promotion de la santé et de développer toutes mesures utiles à la prévention des dépendances et des situations à risques. Elle s'adresse à un large public, tout en privilégiant son action auprès des jeunes.

Tester ses connaissances de manière ludique avec Quizaddict Nouvel outil en ligne pour tester ses connaissances sur l'alcool, le cannabis, les écrans, les jeux d'argent et d'autres thèmes liés à la santé.

Avec le soutien de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), REPER lance un outil interactif pour sensibiliser, notamment les jeunes, à différents types de consommations et comportements à risque, avec ou sans substance.

Au travers de 23 quiz interactifs et ludiques, il est possible de développer ses connaissances autour de 6 thématiques différentes.

Vivre plus longtemps en bonne santé

Les maladies non transmissibles (MNT) principales, dont les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les maladies psychiques, représentent 80 % des coûts de la santé. C'est un problème majeur de santé publique en Suisse. Elles apparaissent relativement tôt dans l'âge adulte et durent de ce fait de très nombreuses années.

En Suisse, 32% de la population de plus de 15 ans souffre d'une maladie non transmissible, soit 2.2 millions de personnes. Quatre facteurs de risque sont à l'origine de la plupart de ces maladies : la consommation excessive d'alcool, l'alimentation déséquilibrée, le tabagisme et le manque d'activité physique.

Selon Addiction Suisse, 7,5% des jeunes de 15 ans consomment au moins une fois par semaine de l'alcool, 11,2% au moins une fois par mois du cannabis et 8,5% des 12-19 ans ont un usage problématique des écrans. De nombreuses fausses informations et mythes circulent à propos des addictions et des comportements à risque.

La plateforme quiz-addict.ch entend prévenir ces comportements, en particulier chez les jeunes, en renforçant leurs connaissances pour réduire le risque de MNT et améliorer leur qualité de vie à long terme.

Pour de plus amples informations : https://www.reper-fr.ch/

35. Transports publics

Le dimanche 11 décembre 2022 aura lieu le changement d'horaire des transports publics. Notre commune sera concernée par des améliorations du réseau.



Nous vous informerons des nouveaux horaires via le site internet.

36. Transports publics - Cartes journalières "Commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont. Le prix est fixé à CHF 45.00 par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et autres compagnies de transport.

Réservation par téléphone :

Tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45, au 026 928 44 45.

Vérifier la disponibilité des billets par commune et par date : http://www.sugarcube.ch/agflexi



37. Offre emploi

Le poste de concierge du bâtiment communal est à repourvoir à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le-la concierge est responsable de l'entretien du bâtiment communal et assume les tâches suivantes :

- nettoyage des locaux;
- suivi des infrastructures ;
- gestion des mises à disposition des salles communale et paroissiale ;
- entretien des extérieurs ;
- arrosage et soin aux fleurs.

Profil requis:

- Polyvalent-e, dynamique et motivé-e
- Esprit d'initiative, sens de la communication et capacité à travailler seul-e

Renseignements: Monsieur Bertrand Ruffieux, tél. 079 938 46 53

Les offres de service, accompagnées du curriculum vitae et des certificats de travail, sont à adresser, jusqu'au **10 décembre 2022, au Conseil communal de Grandvillard,** Rue Saint-Jacques 6, 1666 Grandvillard, avec la mention : poste au concours.

38. L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas.

La situation politique actuelle en Europe entraîne une raréfaction des ressources, en particulier dans le secteur de l'énergie. La situation énergétique est tendue non seulement dans les pays voisins, mais aussi en Suisse.

Pour traverser l'hiver sans encombre, il est désormais crucial de mettre un terme au gaspillage d'énergie. La Confédération a émis des recommandations en la matière pour nous soutenir dans cette démarche.

Au niveau communal, le Conseil a pris les mesures suivantes:

- Abaisser la température dans les bâtiments communaux, adapter la courbe de chauffage
- Eteindre tous les appareils électroniques chaque soir.

Appliquez-vous aussi ces recommandations et réduisez votre consommation d'énergie, car le moindre geste peut faire une grande différence.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour obtenir de plus amples informations sur la marche à suivre et les potentiels d'économie d'énergie ainsi que sur la situation énergétique actuelle en Suisse.

Nous faisons actuellement face à de nouveaux défis. Le Conseil communal vous remercie d'avance pour votre collaboration et est convaincu qu'ensemble, nous parviendrons à les relever.





N'oubliez pas de consulter régulièrement le site www.grandvillard.ch

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Marche à suivre pour vous abonner aux actualités au fur et à mesure de leur publication : 1

- ouvrir le site www.grandvillard.ch;
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil ;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne";
- ouvrir sa boîte mail et cliquer sur le lien pour confirmer l'inscription.

